

Le bulletin électronique de l'Association du transport aérien du Canada
255, rue Albert, bureau 700, Ottawa (Ontario) Téléphone (613) 233-7727 Télécopieur (613) 230-8648

**75e Assemblée générale annuelle de l'ATAAC
et le Salon des exposants
du 15 au 17 novembre 2009
l'Hôtel Hilton et le Centre des congrès de Québec**
"L'Aviation dans une économie en redressement"

Visitez notre site internet à <http://www.atac.ca/en/events/agm/index.html> pour une esquisse préliminaire de notre programme; des précisions quant aux accommodations ainsi que d'autres informations pertinentes. Réservez tôt! Notre bloc de chambres est limité. Pour de l'information concernant les commandites et le salon des exposants, SVP communiquez avec Debbie Simpson à l'adresse courriel suivante: atac@atac.ca.

Joignez-vous à nous pour célébrer le 75e anniversaire de l'ATAAC!

Merci à nos commanditaires confirmés à ce jour
Aveos Fleet Performance, Boeing Commercial Airplanes, L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), CQFA-CEGEP de Chicoutimi, Emond Harnden, ExelTech Aerospace, Gowling Lafleur Henderson LLP, le Groupe Matrix, Moncton Flight College, NAV CANADA, Seneca College, Sky Wings Aviation Academy.

**Des exemptions à la nouvelle réglementation relatif
à l'entrave au travail d'un membre d'équipage**

Les nouveaux règlements de Transports Canada traitant de l'entrave au travail d'un membre d'équipage furent publiés dans la Gazette du Canada, Partie II le 12 mars 2009. L'ATAAC a formulé une demande d'exemption due au délai insuffisant pour permettre aux opérateurs de se conformer à tous les nouveaux règlements. L'ATAAC a réussi à obtenir une telle exemption et en a fait suivre une copie à ses membres.

**La Conférence internationale en sécurité aérienne
Europe/États-Unis**

L'ATAAC, Transports Canada et des OEM canadiens ont participé à la rencontre annuelle 2009 de la Conférence internationale en sécurité aérienne Europe États-Unis, qui a eu lieu la première semaine de juin à Athènes en Grèce. Quoique maints sujets ont traité de l'aspect d'une harmonisation souhaitable, il y avait aussi des mises à jour ainsi que de vives discussions sur de nouvelles initiatives et propositions provenant des deux cotés de l'Atlantique. Parmi ces échanges animés, il était question de SGS, de la délivrance des licences de membres d'équipage, de la location d'aéronefs, de la proposition de l'EASA sur les certificats de conformité opérationnelle adéquate, la sécurité des réservoirs de carburant, EASA, CAMO, des changements quant aux stations étrangères de réfection FAA, en plus de diverses activités de réglementation. Des copies des présentations PowerPoint sur ces questions regroupées en ateliers et en sessions d'information sont actuellement disponibles sur le site:

<http://www.easa.europa.eu/conf2009/presentations.html>.

Pour toutes questions ou pour de plus amples informations svp communiquez avec moi

Les Aalders, VP, Opérations
laalders@atac.ca

**L'administration de l'aviation civile de Chine (CAAC)
restreint le nombre d'unités de formation au pilotage
à travers le monde**

On compte 33 écoles sur la liste des unités de formation accréditées par le CAAC mondialement, dont cinq écoles canadiennes attirées pour la formation ab initio de pilotes chinois. Des 28 autres écoles, au moins dix sont américaines et les autres sont situées en Espagne, en France et en Australie.

**Gander Flight Training instaure une bourse
de continuité au pilotage**

L'école de formation au pilotage de Gander est à établir une bourse de 2000\$ pour encourager la continuité au pilotage. Cette bourse sera remise à un ou une candidat(e) remarquable, membre des Cadets de l'air de Terrebonne ayant complété avec distinction l'examen de pilote privé, et qui désire continuer sa formation en vue de l'obtention d'une licence de pilote professionnel à GFT.

Wayne Gouveia, VP, Aviation commerciale générale
wgouveia@atac.ca

**Les Olympiques de 2010 constitueront la plus
importante mission de sécurité au Canada à date.**

Les dispositifs de sécurité entourant les Jeux Olympiques de 2010, dont le budget dépassera le milliard, seront les plus vastes jamais entrepris au Canada. La sécurité aérienne en sera une importante composante. Deux zones réglementées de 13 miles nautiques de diamètre seront en vigueur dans l'espace aérien encerclant les Villages d'athlètes de Vancouver et de Whistler, ainsi qu'un couloir aérien suivant la route Sea to Sky. Les vols quittant les aéroports sans l'autorisation de sécurité préalable de l'ACSTA devront se poser à l'extérieur de la région de Vancouver pour fins d'inspection à une des quatre portes d'entrée aéroportuaires de la zone. Les avions dont la porte du poste de pilotage ne peut se verrouiller devront se soumettre à des procédures additionnelles de contrôle. L'ATAAC a participé à la planification d'exercices de sûreté.

Le projet de loi C-310 stagne durant le congé estival

Le projet de loi privé C-310 parrainé par un député manitobain, languit en attente de la reprise des travaux parlementaires. Ce projet de loi qui prétend l'attribution de certains droits aux passagers aériens, fut adopté en deuxième lecture en juin et est en attente de son étude en septembre par le Comité permanent des transports, des infrastructures et des collectivités (SCOTIC).

Ce projet de loi de nature singulièrement punitive comporte de nombreuses lacunes dont même les auteurs concèdent. L'Association du transport aérien du Canada proposera un énoncé alternatif au SCOTIC. Au mois août, une réunion mixte du Comité juridique et du Comité des affaires monétaires de l'ATAAC vont étudier les amendements proposés.

Michael Skrobica, VP, Affaires monétaires de l'industrie
mikes@atac.ca

If you would like to receive the English version of the electronic newsletters, please contact Danielle Lavoie
Si vous désirez recevoir la version anglaise des bulletins électroniques, veuillez contacter Danielle Lavoie
at / à dlavoie@atac.ca